

**ECHANGE INDIVIDUEL D'ÉLÈVE
AVEC UN PARTENAIRE GERMANOPHONE CONNU**
Individueller Schulaustausch mit einem selbstgefundenen Partner
Année 2017 / 2018
Principes et modalités

Principes de l'échange individuel avec partenaire connu

- La durée et les dates de l'échange sont à définir par les familles des deux élèves partenaires **en concertation et en accord avec les établissements respectifs** des deux élèves.
- La durée des séjours doit être la même du côté français et du côté germanophone (principe de réciprocité) autant que faire se peut.
- Les séjours des deux élèves partenaires se font pendant une période scolaire du pays d'accueil - en partie ou entièrement - et peuvent se faire à tout moment de l'année: chaque élève fréquentera l'établissement de son partenaire. (Si l'échange se déroule pendant les vacances scolaires simultanées des deux pays, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire.)
- Seuls les chefs d'établissement ont la compétence **d'autoriser ou de refuser** la participation à un échange individuel et sa durée. Le rectorat – Darilv n'envoie pas de document en retour de ce formulaire aux familles, mais enregistre l'ensemble des données une fois l'échange autorisé.
- Les pages 4,5,6 concernent les conditions de participation aux échanges individuels et le transfert de responsabilité parentale. Ils sont à signer par les responsables légaux de l'élève participant et devront être en possession de l'élève lors de son séjour à l'étranger.
- Ce formulaire est conçu pour les élèves scolarisés dans l'académie de Strasbourg ; les partenaires allemands/suisses/autrichiens peuvent - si besoin - obtenir des formulaires équivalents auprès de l'autorité scolaire de leur Bundesland/Kanton.

Grundsätze :

Die Dauer und die Daten des Austausch werden von den zwei Familien und den jeweiligen Schulen festgelegt. Der Austausch sollte auf beiden Seiten so lange dauern. Die zwei Aufenthalte werden während der Schulzeit des jeweiligen Gastlandes organisiert: jeder Teilnehmer besucht die Schule seines Partners, ein Teil des Austausches kann auch während der Schullerferien stattfinden. Die Schulleitungen sind für die Genehmigung des Austausches zuständig. Dieses Formular gilt für die Schüler der Académie de Strasbourg (Elsass). Austauschschüler aus Deutschland, Österreich und der Schweiz können in ihrer Schulbehörde ähnliche Formulare bekommen.

Comment s'inscrire?

1. Une fois les **dates de l'échange définies** entre les deux familles, la famille francophone remplit et signe le formulaire qui suit « Inscription à un échange individuel avec un partenaire germanophone connu » (p.1 à 6). La famille complète uniquement les **pages 1, 4, 5, 6**.
2. Puis elle remet ce formulaire complet au **chef d'établissement** en France pour avis et validation (convention p.2-3).
3. **La famille de l'élève français** transmet ensuite ce document à la famille en Allemagne/ Suisse/ Autriche pour validation par le chef d'établissement germanophone (p. 2-3) et demande qu'il leur soit renvoyé au plus vite.
Attention : Vérifier que toutes les rubriques du formulaire (page 1) sont bien renseignées avant de l'envoyer en Allemagne /Suisse / Autriche.
4. Ainsi complété par toutes les parties, **l'élève français conserve l'original** de ce formulaire ; l'établissement français conserve une copie et envoie une seconde copie au Rectorat à l'adresse suivante, si possible au moins un mois avant le début de l'échange :

Rectorat de Strasbourg - DARILV
6, rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG cedex

Anmeldung :

1. Austauschdaten mit der Partnerfamilie festlegen; Formular Seiten 1, 4, 5 und 6 von der fz. Familie auszufüllen.
2. Der Schulleitung in Frankreich das Anmeldeformular zur Genehmigung geben (Seiten 2 -3)
3. Das Formular zur Partnerfamilie nach Deutschland, Österreich, in die Schweiz verschicken ; zur Genehmigung von der Schulleitung des deutschsprachigen Partners (Seiten 2 – 3)
4. Die fz. Familie bewahrt ein Exemplar des Anmeldeformulars auf, die Schule in Frankreich ein zweites, eine Kopie wird zum Rectorat de Strasbourg verschickt.

**ÉCHANGE INDIVIDUEL D'ÉLÈVE
AVEC UN PARTENAIRE GERMANOPHONE CONNU**
Formulaire d'inscription - année 2017 / 2018
Individueller Schulaustausch mit einem selbstgefundenen Partner
Anmeldeformular

Nom et prénom de l'élève francophone participant :
Name und Vorname des französischsprachigen Schüler

Cochez la case adéquate :

ECHANGE INTER-ÉTABLISSEMENTS

*Les deux élèves partenaires se connaissent grâce à un échange de classe entre leurs deux établissements.
Die zwei Partnerschüler kennen sich seit einer durch die Schulen organisierten Schülerbegegnung.*

RENOUVELLEMENT D'ÉCHANGE

*Les deux élèves partenaires se sont connus lors d'un échange individuel précédent et souhaitent faire un nouvel échange avec le même partenaire.
Die zwei Partnerschüler haben schon zusammen einen Einzelaustausch gemacht.*

ECHANGE AVEC UN PARTENAIRE PRIVÉ

*Les deux élèves partenaires se sont connus de manière privée, par l'intermédiaire de leurs familles, d'amis, ou d'un site Internet.
Die zwei Partnerschüler haben sich privat kennen gelernt (über Internet, Familienkontakte, Freunde...)*

DURÉE de l'échange : _____ (nombre de jours ou de semaines chez le/la partenaire)
DAUER des Austauschs

<p>Séjour de l'élève francophone à l'étranger</p> <p><i>Aufenthalt des französischsprachigen Schülers im Ausland</i></p>	<p>Séjour de l'élève germanophone en France</p> <p><i>Aufenthalt des deutschsprachigen Schülers in Frankreich</i></p>
<p>Dates/ Daten: Du/ vom _____ au / zum _____</p>	<p>Dates/ Daten: Du/ vom _____ au / zum _____</p>
<p>Informations sur l'élève francophone</p> <p>1. Nom et prénom de l'élève :</p> <p>2. Date de naissance :</p> <p>3. Adresse email de la famille :</p> <p>4. Numéro de téléphone :</p> <p>5. Adresse :</p> <p>6. Code postal et commune :</p> <p>7. Classe : Cursus bilingue ou abibac : oui non</p> <p>8. Moyen(s) de transport utilisé pour se rendre chez le partenaire (aller-retour) :</p>	<p>Informationen über den deutschsprachigen Partner</p> <p>1. Name und Vorname des Schülers/der Schülerin:</p> <p>2. Geburtsdatum :</p> <p>3. Anschrift :</p> <p>4. Postleitzahl und Ort :</p> <p>5. Bundesland / Kanton :</p> <p>6. Land und Staat :</p> <p>7. Klasse :</p> <p>8. Verkehrsmittel, um zur Gastfamilie zu kommen.</p>

Convention portant sur un échange individuel d'élèves Vereinbarung für die Organisation eines individuellen Schüleraustausches

La présente convention est établie entre / *Die Vereinbarung wird getroffen zwischen*
le collège/ lycée [Nom de l'établissement français] / *der französischen Ausgangsschule*

.....
représenté par (Nom du chef d'établissement) / *Vertreten durch (Name der Schulleitung)*

Et / und

le [Nom de l'établissement partenaire] / *der Gastschule in Deutschland/ Österreich / der Schweiz*

.....
représenté par (Nom du chef d'établissement) / *vertreten durch (Name der Schulleitung)*

.....

Informations sur l'établissement français	Informationen über die Schule des deutschsprachigen Partners
Nom et adresse de l'établissement	Name und Anschrift der Schule
Commune	Ort
Code postal	Postleitzahl
Nom et prénom du professeur tuteur de cet échange	Nachname und Vorname des Tutors/der Tutorin
Adresse courriel de l'enseignant tuteur <i>(obligatoire)</i>	Emailadresse des Tutors/der Tutorin

Article 1 : objectifs de l'échange individuel d'élèves / Ziele des individuellen Schüleraustausches

Cet échange a pour objectif l'amélioration des compétences linguistiques et interculturelles des participants dans le cadre d'un séjour d'immersion en milieu scolaire et familial. Les compétences linguistiques des élèves doivent être développées dans la langue du pays d'accueil.

Ziele des Austausches sind die Verbesserung der sprachlichen und interkulturellen Kompetenzen der Teilnehmer im Rahmen eines Aufenthaltes mit Unterbringung in der Gastfamilie und Besuch der Gastschule. Sprachkompetenzen werden in der Sprache des Gastlandes entwickelt.

Article 2 : activités / Aktivitäten

L'établissement d'accueil s'engage à proposer à chaque participant un emploi du temps adapté. Les établissements d'accueil favoriseront autant que possible l'intégration des élèves à la vie quotidienne de l'établissement (sorties, événements particuliers, ateliers, clubs, etc.).

Die Gastschule engagiert sich, jedem Teilnehmer einen passenden Stundenplan anzubieten. Der Gast Schüler soll so viel wie möglich ins Alltag der Schule integriert werden (Ausflüge, besondere Ereignisse, AG, ...)

Article 3 : encadrement / Betreuung

Les deux participants au programme d'échange individuel sont accompagnés, pour leur séjour en établissement scolaire, par un **professeur référent spécialement désigné (professeur tuteur)**.

Le règlement intérieur de l'établissement scolaire d'accueil s'impose aux élèves accueillis.

Die zwei Austauschschüler werden von einer für den Aufenthalt in der Schule zuständigen Lehrkraft (Tutor/ Tutorin) betreut. Während des Aufenthalts müssen die Schüler die in der Gastschule geltenden Regeln beachten.

Article 4 : accueil et hébergement / Empfang und Unterbringung

Dans les deux pays, les élèves participant à l'échange sont pris en charge par les familles d'accueil à leur point d'arrivée dans le pays. Les élèves sont ensuite pris en charge et hébergés par les familles d'accueil qui mettent tout en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves en échange. Chaque famille organise le voyage aller-retour de son enfant jusqu'au domicile de la famille d'accueil.

In den zwei Ländern werden die teilnehmenden Schüler bei ihrer Ankunft im Gastland von der Gastfamilie empfangen. Sie werden dann von der Gastfamilie betreut und untergebracht. Die Gastfamilie gibt sich Mühe, die Integration des Gastschülers zu fördern. Jede Familie organisiert die Hin- und Rückfahrten ihres Kindes bis zum Wohnort der Gastfamilie.

Article 5 : financement / Finanzierung

Les familles partenaires s'accordent entre elles sur la prise en charge des frais liés à l'échange : frais de transport aller-retour jusqu'au domicile de la famille d'accueil, frais de restauration, frais de transports scolaires, autres frais éventuels.

Die Familien der zwei Partnerschüler einigen sich auf die Kostenübernahme: Kosten für die Fahrt bis zur Gastfamilie, Verpflegungskosten, Schulfahrtkosten, weitere mögliche Kosten.

Article 6 : responsabilité civile et couverture des risques / Haftungen und Deckung der Risiken

Le chef d'établissement qui a autorisé l'échange est responsable de sa mise en œuvre sur le temps scolaire. Le chef de l'établissement d'accueil est responsable des participants sur le temps scolaire, dans l'amplitude horaire des enseignements et activités de la classe à laquelle ils sont intégrés. Le chef d'établissement vérifie par ailleurs que les assurances nécessaires ont été souscrites pour les élèves étrangers.

Der Leiter der Schule, der den Austausch genehmigt hat, ist für seine Durchführung während der regulären Schulstunden verantwortlich. Während der regulären Schulstunden haftet der Leiter der Gastschule für die Teilnehmer, das heißt so lange die Teilnehmer Unterrichte haben. Die Schulleitung stellt auch sicher, dass die nötigen Versicherungen für die teilnehmenden Schüler abgeschlossen wurden.

Article 7 : durée de la convention / Dauer der Vereinbarung

La présente convention est conclue pour les périodes/ dates inscrites en page 1 du formulaire.

Die vorliegende Vereinbarung gilt für die Dauer des Austauschs (Siehe Austauschdaten auf Seite 1).

Pour un échange de plus de trois semaines de chaque côté, il convient de soumettre cette convention au **conseil d'administration** de l'établissement français.

Beschluss des Verwaltungsrates der fz. Schule nötig, wenn der Austausch länger als drei Wochen auf jeder Seite dauert.

Lieu et date :

Ort und Datum :

**Nom, signature
du chef d'établissement :**

**Name und Unterschrift
der Schulleitung:**

cachet de l'établissement français :

Stempel der Partnerschule :

Conditions de participation aux programmes d'échanges individuels académiques

Teilnahmebedingungen

PIECES COMPLÉMENTAIRES QUE L'ÉLÈVE FRANÇAIS DOIT AVOIR SUR LUI LORS DE SON SEJOUR A L'ÉTRANGER :

- Copie de l'assurance accident et responsabilité civile (valable dans l'Union Européenne)
- Carte européenne d'assurance maladie (à demander très tôt auprès de la caisse d'assurance maladie)
- Transfert de l'autorité parentale (page 6 de ce dossier)
- Autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale (cerfa 15646 -01)

1. Le participant

Les participants mineurs, les parents ou les tuteurs légaux doivent signer le formulaire d'inscription. Tous les participants **s'engagent à respecter le règlement de l'école et les règles de la famille d'accueil.**

Bei minderjährigen Teilnehmern müssen die Eltern bzw. die gesetzlichen Vertreter den Antrag mit unterschreiben. Alle Teilnehmer verpflichten sich, den Anweisungen der Veranstalter und der Gastfamilien Folge zu leisten.

2. Engagement de la famille d'accueil en France

En acceptant la proposition d'échange, les parents **s'engagent à recevoir le partenaire de leur enfant.** L'échange repose sur le principe de la réciprocité. Les parents du participant prennent la même responsabilité pour le jeune hôte que pour leur propre enfant (transfert de l'exercice des droits et des devoirs de garde et de surveillance). Ils aident l'élève étranger à s'adapter à un nouveau mode de vie. La famille d'accueil s'engage à parler français avec l'hôte. **Pour l'élève étranger, elle prend en charge l'hébergement, la nourriture et les frais de transports pour se rendre à l'école.**

Durch die Annahme eines Austauschgebots entsteht die Verpflichtung, den Austauschpartner aufzunehmen. Der Austausch wird auf der Grundlage der Gegenseitigkeit durchgeführt. Die Austauschelterne übernehmen für den jungen Gast die gleiche Verantwortung wie für ihr eigenes Kind. Sie versuchen, dem ausländischen Jugendlichen die Eingewöhnung in den neuen Lebenskreis zu erleichtern. Die aufnehmende Familie verpflichtet sich, mit dem Gast Französisch zu sprechen. Sie übernimmt die Unterkunft, die Verpflegung und die Fahrkarten zur Schule des Gastschülers.

3. Comportement pendant l'échange

Le participant mineur s'engage à faire des **efforts pour communiquer avec son partenaire et sa famille d'accueil germanophone.** Lors de l'accueil en France, il s'engage à proposer à son partenaire des activités communes en dehors du temps scolaire. Le participant mineur s'engage à **limiter le temps passé devant l'ordinateur ou l'écran de son téléphone mobile,** lorsqu'il reçoit son partenaire en France ou séjourne chez son partenaire germanophone. Les parents ou responsables légaux du participant doivent veiller à cette bonne conduite.

Der minderjährige Teilnehmer verpflichtet sich dazu, sich Mühe zu geben, mit seinem Austauschpartner und dessen Familie zu kommunizieren. Während des Aufenthaltes in Frankreich sollte der Teilnehmer seinem Partner ausserhalb der Schulzeit gemeinsame Aktivitäten/ Beschäftigungen vorschlagen. Der Teilnehmer verpflichtet sich dazu, die am Computer oder mit seinem Handy verbrachte Zeit zu begrenzen, wenn der Partner bei ihm wohnt oder wenn er bei seinem Partner wohnt. Die Eltern oder gesetzliche Vertreter sollten darauf achten.

4. Désistement ou interruption de l'échange

L'établissement et le Rectorat devront **être impérativement informés par écrit** si l'élève retire sa candidature avant d'avoir obtenu un partenaire pour l'échange ou si l'élève doit interrompre l'échange. Une interruption de l'échange pour des raisons autres que médicales ne devrait être envisagée que si une poursuite de l'échange apparaît impossible.

Falls ein Rücktritt vor der Zuteilung eines Austauschpartners gewünscht wird oder falls ein Abbruch des Austauschs nötig zu sein scheint, müssen die Schule/ Gymnasium und die Schulbehörde sofort schriftlich benachrichtigt werden. Ein Abbruch des Austauschs aus anderen als gesundheitlichen Gründen sollte nur in Erwägung gezogen werden, wenn eine Fortsetzung unzumutbar erscheint.

5. Maladie ou accident

En cas de maladie ou d'accident, le tuteur légal donne son accord pour tous les soins médicaux ou les interventions chirurgicales, qui seront jugés médicalement nécessaires pour le bien de son enfant.

Für den Fall einer Erkrankung oder eines Unfalls ist der gesetzliche Vertreter mit der Ausführung aller ärztlichen Behandlungen oder Operationen einverstanden, die für das Wohl seines Kindes ärztlich als notwendig erachtet werden.

6. Assurance maladie et responsabilité civile

Le participant doit être couvert pour la durée du séjour par une assurance maladie, accident et responsabilité civile.

Der Teilnehmer muss für die Dauer des Aufenthaltes eine Kranken-, Unfall- u. Haftpflichtversicherung haben.

7. Responsabilités

Les instances éducatives des deux pays n'ont pas le statut d'une agence de voyages. Il appartient à la famille de prendre contact avec la famille du correspondant allemand et d'**organiser le voyage aller-retour de leur enfant**. Il s'agit de **voyages à caractère privé** qui sont entrepris par les élèves et les parents en toute responsabilité. Les employés des instances éducatives françaises, allemandes, autrichiennes ou suisses sont exclus de toute responsabilité.

Die Schulverwaltungen in Frankreich, Deutschland, Österreich und in der Schweiz stellen die Beziehungen zu den ausländischen Partnerorganisationen oder Schulen her. Eine reiserechtliche Vermittlertätigkeit ist nicht gegeben. Auch wenn die Schülergruppe von Reiseleitern begleitet und betreut wird, handelt es sich bei den Reisen um private Unternehmungen, die von Schülern und Erziehungsberechtigten in eigener Verantwortung unternommen werden. Jede Haftung der Schulverwaltungen und ihrer Bediensteten ist ausgeschlossen.

8. Neutralité sur les questions politiques et religieuses

La famille d'accueil est tenue de rester dans la neutralité sur les questions religieuses et politiques.

Die Gastfamilie ist gehalten, in religiösen und politischen Fragen Neutralität zu bewahren.

9. Avis du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique

Toute inscription sans accord du chef d'établissement ni nomination d'un professeur responsable de l'échange individuel ne sera pas valable.

Anmeldungen ohne Zustimmung der Schule und ohne Benennung eines Betreuungslehrers können nicht berücksichtigt werden.

Par ma signature, je reconnais et accepte les conditions de participation ci-dessus.

Durch meine Unterschrift erkenne ich die oben genannten Teilnahmebedingungen an.

Fait à (Ville/ Ort):

Date (Datum):

Signature de l'élève (obligatoire) :

Signature des responsables légaux (obligatoire) :

Transfert de responsabilité parentale pour un élève mineur participant à un échange individuel scolaire

Erklärung der Erziehungsberechtigten

Je, soussigné(e), (*Ich, die/der Unterzeichnende*) _____

Né/e le (*Geboren am*): _____ à (*in*) _____

Domicilié à (*Wohnort*) _____

Agissant en qualité de (*handelnd in meiner Eigenschaft als*): mère (*Mutter*) père (*Vater*)
 tuteur (*Vormund*) parent exerçant le droit de garde (*das Sorgerecht ausübende/r Verwandte/r*)

autorise le mineur (*erlaubt dem Minderjährigen*),

Nom (*Name*): _____ Prénom (*Vorname*): _____

né/e le (*geboren am*): _____ à (*in*) _____

Domicilié à (*wohnhaft in*) : _____

à effectuer un séjour à l'étranger à Ville/ Ort : _____

(*sich in ... aufzuhalten vom ...bis ...*) Pays / Land : _____

du (date de départ) : _____ au (date de retour) : _____

et je m'engage à respecter les points suivants :

- Je transmets les droits et devoirs de garde au responsable légal de l'élève-partenaire.
(*Ich übertrage die Sorgerechte und -pflichten an die/den sie/ihn aufnehmende(n) Erziehungsberechtigte(n) der Austauschpartnerin / des Austauschpartners.*)
- Je déclare que j'accueillerai dans notre famille l'élève partenaire et le prendrai en charge.
(*Gleichzeitig erkläre ich, dass ich die Austauschpartnerin/ den Austauschpartner bei uns aufnehmen und die Sorgerechte und -pflichten für sie/ihn übernehmen werde.*)
- En cas de maladie ou d'accident, les parents seront dans la mesure du possible informés afin de convenir des soins nécessaires à dispenser, y compris une intervention chirurgicale en cas d'urgence.
(*Wenn möglich werden die Eltern im Falle einer Krankheit oder eines Unfalls darüber informiert, damit sie sich mit der Gastfamilie über eine notwendige ärztliche Behandlung - im Notfall auch über eine Operation – verständigen können.*)
- Je m'engage à ce que mon fils/ma fille soit assuré(e) pour la durée du séjour contre maladie, accident et à responsabilité civile.
(*Die Eltern bestätigen, dass ihr Sohn /ihre Tochter für die Dauer des Aufenthaltes in Deutschland/ der Schweiz/ Österreich gegen Krankheit, Unfall- und Haftpflicht versichert ist.*)
- J'autorise mon fils/ma fille à pratiquer du sport (comme la natation, l'équitation, le ski, etc. – restrictions à préciser à la famille d'accueil si besoin).
(*Die Eltern geben die Erlaubnis, dass ihr Sohn/ihre Tochter Sport wie Schwimmen, Reiten, Ski, usw., ausüben darf.*)
- J'autorise mon fils/ma fille à circuler à vélo. (*Ich erlaube mein Kind, mit dem Rad zu fahren.*)
- Concernant les sorties en soirée, les modalités sont à mettre au point **entre les familles, au préalable**.
(*Die Familien besprechen im Vorherein miteinander, welche Regeln sie für abendliches Ausgehen für richtig halten.*)

A _____, le _____

Signature des responsables légaux
Unterschrift des/der Erziehungsberechtigten